

60^e CONSEIL DIRECTEUR

75^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

CD60.R10

Original : anglais

RÉSOLUTION

CD60.R10

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OPS POUR 2024-2025 ET 2026-2027

LE 60^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain sur la nomination du Commissaire aux comptes (document CD60/11) ;

Notant les règlements, règles et pratiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé,

DÉCIDE :

1. De nommer le Bureau du Contrôleur général de la République du Chili Commissaire aux comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour 2024-2025 et 2026-2027, conformément aux principes et conditions stipulés à l'article XIV du Règlement financier.
2. De demander au Directeur :
 - a) d'établir les conditions générales d'un contrat entre l'Organisation et le Commissaire aux comptes nommé pour couvrir les modalités du travail du Commissaire aux comptes dans l'accomplissement de son mandat conformément à l'annexe B du document CD60/11 qui offre des informations de référence sur la nomination du Commissaire aux comptes ;
 - b) d'exprimer sa gratitude au National Audit Office du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour l'excellent service fourni à l'Organisation panaméricaine de la Santé au cours des exercices financiers de 2018 à 2023, en particulier en ce qui concerne l'engagement à l'égard de son mandat et la qualité des recommandations formulées, qui ont contribué à accroître l'efficacité et l'efficacité des opérations de l'Organisation.

(Cinquième réunion, le 27 septembre 2023)
